



Rapport d'Orientation Budgétaire



Seichamps,
ville sportive et
commune nature

CONTEXTE ECONOMIQUE

- L'environnement macro-économique
- Les finances publiques
- La loi de finances 2024
- Le contexte local

LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

- Les grands équilibres
- Stratégie financière de la commune

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement
- La politique d'investissement
- Le financement des investissements

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il favorise la participation active des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. C'est une étape obligatoire qui doit se tenir dans les 10 semaines précédant l'examen du vote du budget en M57.

Le rapport d'orientation budgétaire c'est l'opportunité de présenter les orientations de l'année et de confirmer la ligne de conduite, les objectifs et stratégie de la municipalité.

Dans un souci de transparence, ce rapport d'orientation budgétaire sera mis en ligne sur le site internet afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

Pour permettre une comparaison d'un exercice à l'autre, nous présentons les mêmes indicateurs financiers que les années précédentes (niveau d'épargne, autofinancement, endettement).

Le contexte économique mondial, et plus particulièrement les décisions nationales impactent comme chaque année fortement nos politiques locales et la construction de notre budget communal.

CONTEXTE ECONOMIQUE

L'environnement macro-économique

Le contexte international

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux maximaux semblent toutefois avoir été atteints. Même si la baisse des taux a été amorcée dans certains pays émergents, un tel scénario n'est pas envisagé avant le deuxième semestre 2024 dans la zone Euro.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 se poursuit sur le second semestre pour atteindre 5,5 % sur l'ensemble de l'année au niveau de la zone euro.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a pesé sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

En 2023, la croissance fût très modeste dans la zone euro et plusieurs pays ont connu une récession (dont l'Allemagne).

En 2024, la croissance de l'économie mondiale ne devrait pas rebondir : situation géopolitique en Ukraine, conflit au Moyen Orient, les élections américaines, la Chine est prise dans une crise immobilière structurelle et soumise à un fort endettement de ses collectivités

La France

La projection de la Banque de France confirme le diagnostic d'une économie française qui parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession. A court terme, les dernières informations disponibles prévoient une légère révision à la baisse, à 0,9% pour l'année 2023.

L'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir en 2025. En 2024, la croissance sera davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat.

L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, elle diminuerait fortement à 2,5 % en 2024.

En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2% au plus tard d'ici 2025.

| | 2023 | Projection 2024 |
|------------|-------|------------------|
| Croissance | 0,9 % | Entre 1 et 1,4 % |
| Inflation | 4,9 % | 2,5 % |

Les Finances Publiques

Le rétablissement des finances publiques sera lent. En 2022 le déficit public s'est maintenu à un niveau très élevé (-4,7% du PIB contre -3,1 % en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% en 2024. La fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques en 2024. Par contre, la hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition écologique contribuent au maintien d'un déficit élevé.

Projetée depuis 2022, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 a pour objectif de permettre un retour de la France dans les critères européens de déficit et d'endettement. Cette trajectoire vise à un retour du déficit public sous le seuil des 3% du PIB à l'horizon 2027, notamment par des coupes budgétaires structurelles.

Prévisions des concours financiers de L'Etat aux collectivités territoriales :

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Concours financiers en millions € | 54 953 | 54 391 | 54 959 | 55 666 | 56 043 |

Objectif des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales : l'Etat s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0.5 point

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en % | 4,8 | 2,0 | 1,5 | 1,3 | 1,3 |

La Loi de Finances pour 2024

L'utilisation de l'article du 49.3 a permis au Gouvernement de faire passer le projet de loi de finances pour 2024. La loi de finances détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des dépenses de l'Etat.

Disposition concernant les mesures contre l'inflation

Depuis le début de la crise, le gouvernement a mis en place des dispositifs tels que le bouclier tarifaire et l'amortisseur d'électricité pour accompagner les particuliers et les professionnels dont les collectivités territoriales. Ces dispositifs mis en place en 2023 ont été reconduits en 2024. L'Etat compensera directement les fournisseurs d'électricité pour leurs pertes de recettes.

- Le bouclier tarifaire

Les précédentes lois de finances ont prévu un bouclier tarifaire sur l'électricité avec une limitation de la hausse des tarifs réglementés de vente (TRV) à 4% sur 1 an en 2022 et, 15 % en 2023. La LFI 2024 prolonge le plafonnement de l'augmentation des TRV d'électricité à 10% en février 2024.

Cette mesure bénéficie aux consommateurs éligibles au TRV électricité dont font partie les petites collectivités (moins de 10 agents et budget inférieur à 2 millions d'€).

- L'amortisseur d'électricité

L'amortisseur d'électricité, créé en 2023, permet à l'Etat de prendre en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix du Mwh de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») dépasse un certain niveau de référence. Ainsi la facture est directement diminuée par le fournisseur, la baisse du montant de la part énergie étant directement compensée par l'Etat auprès de celui-ci.

En 2023, l'Etat prenait en charge 50% du surcoût annuel moyen de la part énergie au-delà de 180 €/Mwh avec un plafond à 500 €/Mwh.

En 2024, l'Etat prendra en charge 75% du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 250 €/Mwh, sans limitation de l'aide.

Toutes les collectivités territoriales sont éligibles à ce dispositif. A noter que pour les très petites collectivités, l'Etat prend en charge 100% du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 230 €/Mwh.
L'amortisseur d'électricité pourra se cumuler avec le filet de sécurité.

- La dotation « anti-inflation » ou le « filet de sécurité »

Afin d'accompagner les collectivités locales dans cette période d'inflation, l'Etat a reconduit le dispositif dit « **filet de sécurité** » de 2022 mis en place par la loi de finances rectificative (LFR) pour 2022 pour faire face à la flambée des prix de l'énergie. Ce dispositif a été reconduit par la Loi de finances 2023, selon des conditions cumulatives plus allégées : - baisse de l'épargne brute de plus 15% entre 2023 et 2022
- non dépassement de certains seuils de richesse : avoir un potentiel financier / habitant inférieur au double de la strate.



L'éligibilité sur la dotation 2023 sera connue à l'issue du CA 2023 : juillet 2024.

- Redistribution des concours de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est fixée à 27,2 milliards € pour l'année 2024.

Elle est abondée de 320 millions € (soit +1,2%), à périmètre constant, dont 290 millions € sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de Solidarité Rurale (+7,2% du fonds)
- 140 millions € pour la Dotation de Solidarité Urbaine (+5,2%)

Minoration des variables d'ajustement :

La LFI diminue de 47 millions € les variables d'ajustement, minoration supportée en 2024 par les Départements et le bloc communal, contrairement aux années précédentes où ce dernier était épargné.

Pour le bloc communal, elle repose sur une baisse de 14 millions (-1,22%) de la Dotation de compensation de la réforme de la TP et à hauteur de 13 millions (-4,57 %) sur les fonds départementaux de péréquation de la TP.

▪ Les mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € est décidée dans la LFI 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activités et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- La rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 Md €
- La décarbonation des mobilités : + 1,4 Md €
- La préservation des ressources : + 1,2 Md €
- La transition écologique : + 1,1 Md €
- La compétitivité verte : +1,7 Md €
- Le fonds Vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements à hauteur de la planification écologique : 0,8 Md €

▪ Soutien renouvelé en faveur de l'investissement public local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à hauteur de 1,8 milliards d'euros pour 2024 :

- La dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- La dotation politique de la Ville (DPV) : 150 millions €

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'Etat renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique passe à 30% pour la DSIL (contre 25% auparavant) et est désormais pris en compte à hauteur de 20% pour la DETR.

▪ Revalorisation forfaitaire des bases 2024

Le pourcentage de revalorisation des valeurs locatives va s'élever à 3,9 % pour l'exercice 2024 après une augmentation de 7,1 % en 2023. Son évolution repose sur l'application d'un coefficient sur la base de la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre N-1 par rapport à novembre N-2.

Concrètement, en 2024 la base de calcul de la taxe foncière (des propriétés bâties et non bâties) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (perçue par la Métropole du Grand Nancy) augmentera de 3,9 %.

Le contexte local

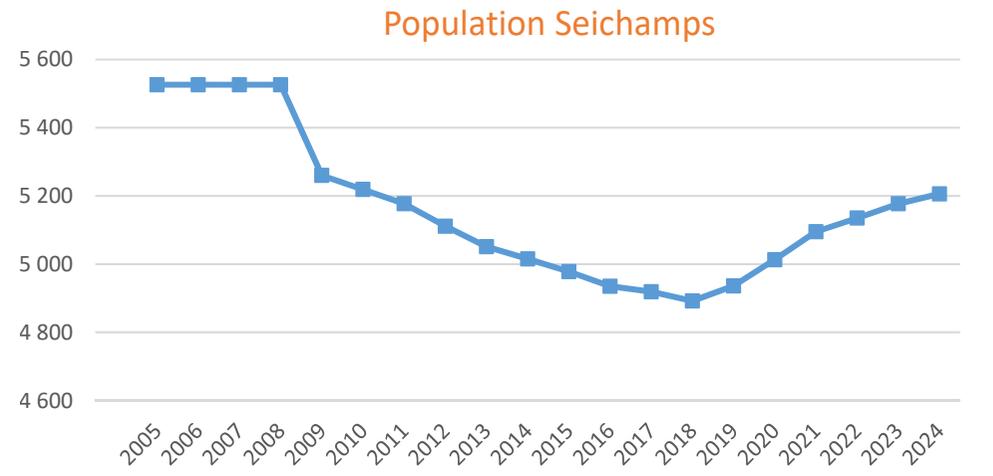
- La population :** La population officielle établie par l'INSEE au 1^{er} janvier 2024 est de 5 206 habitants. Depuis 2018, dernier recensement, la population est en constante progression + 314 habitants. Un nouveau recensement est en cours (janvier/février 2024). Le développement de la ZAC permet d'escompter une population supérieure à 5500 habitants à l'horizon 2026.



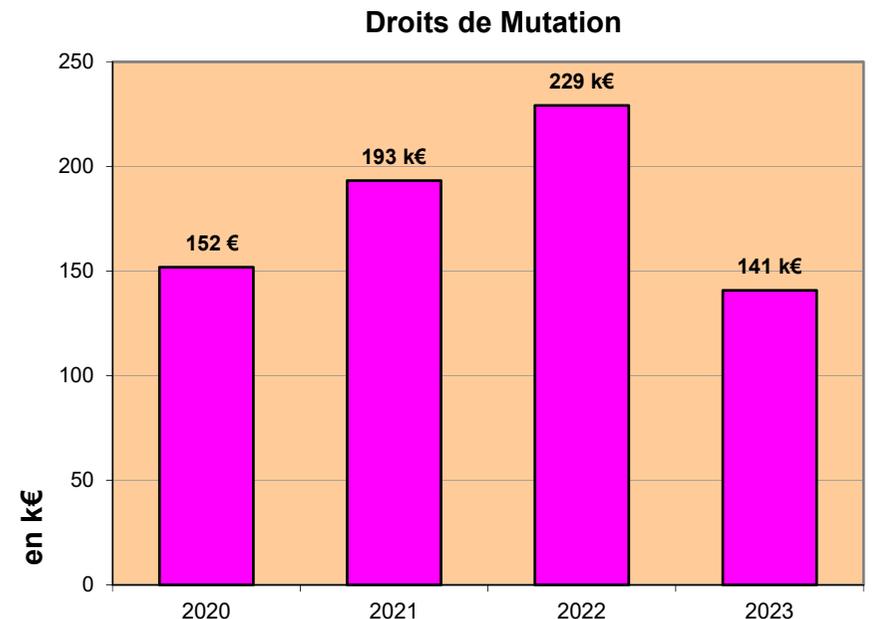
- Les dotations d'Etat** devraient progresser très légèrement en raison de l'accroissement de la population. Mais d'autres facteurs d'écrêtement viennent influencer à la baisse ces dotations. Ainsi, une inscription se basant sur un maintien paraît plus prudent.

En €/hab, la Ville de Seichamps perçoit près de 20 % de moins de dotation d'Etat – DGF- que la moyenne de la strate.

| | 2021 | 2022 | 2023 | Estimation 2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) | 561 078 € | 552 696 € | 556 460 € | 557 000 € |
| Dotation Solidarité Rurale (DSR) | 70 478 € | 71 901 € | 84 185 € | 88 000 € |
| Dotation Nationale de Péréquation (DNP) | 22 685 € | 20 440 € | 18 396 € | 16 000 € |
| TOTAL DGF | 654 241 € | 645 037 € | 659 041 € | 661 000 € |
| Montant total des Dotations / hab | 128 € | 126 € | 127 € | 127 € |
| Moyenne de la strate | 153 € | 154 € | non connu | non connu |



- Les droits de mutation** sont en fort retrait en 2023 en raison des tensions qui pèsent sur le secteur immobilier. Les recettes 2023 ont baissé de près de 40 % par rapport à 2022 malgré le développement de la ZAC.



- **Les logements sociaux**

Au 1^{er} janvier 2022, le nombre de logements sociaux sur la commune est de 22,77%, soit supérieur aux obligations légales de 20% mais en deçà de l'objectif du Grand Nancy fixé à 26%. A noter que le non respect de ce « quota » est parfois pris en compte dans les critères de redistribution des fonds de péréquation.

- **Le développement des ZAC communautaires se poursuit :**

- **La ZAC de la Haie Cerlin :**

- **Phase 1 :** projet NOVEMIA en cours de commercialisation sur les deux dernières parcelles à construire (I1 et I2) : 18 logements intermédiaires en accession privée. Plus que 2 logements à vendre avant le démarrage du chantier du 1^{er} bâtiment.
- **Phase 2 :** projet NEXITY sur les deux dernières parcelles à construire (B3 et C3) : 12 logements collectifs en accession sociale (MMH) en cours de construction, projet de 20 maisons groupées « quadra » et 13 maisons individuelles ou jumelées. NEXITY souhaite céder 10 maisons à VIVEST bailleur social pour de la location sociale.
- **Phase 3 :** 47 lots libres dont 45 PC délivrés en cours de construction.
21 logements individuels groupés en accession sociale (LE NID) îlots B5 et C5, livraison prévue automne 2024.
30 logements collectifs en locatif social (OMH) îlot B5, livraison prévue début 2025.
6 maisons individuelles OXEO, à ce jour 3 maisons en cours de construction, îlot B6, en accession privée.
- **Phase 4 :** travaux d'aménagement en cours.
A terme sont prévus : 17 lots libres, 30 logements en locatif social (BATIGERE) et 7 maisons individuelles en accession sociale (BATIGERE MAISON FAMILIALE BMF).

- **La ZAC de la Louvière :**

- Le projet « **Factory 24** » a vu le jour, ainsi que l'extension du siège social de la société « **Storage 24** » ;
- Projet d'**extension des Elieux** : aménagement d'un nouveau service ambulatoire (20 places, hospitalisation en journée) ;

- Projet de restaurant ; de village artisanal SOLOREM ; de Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et de centre psychothérapeutique ambulatoire.

▪ La politique tarifaire de la collectivité

Tous les tarifs des services aux usagers ont fait l'objet d'une augmentation en septembre 2023 du niveau de l'inflation soit 6%, après être restés bloqués pendant de nombreuses années.

Un ajustement annuel est prévu afin de faire supporter aux usagers des services l'évolution des charges liées à l'inflation.

A noter également la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire avec des repas au prix symbolique de 1€ pour les foyers dont le quotient familial est inférieur à 600 € mensuels depuis le 1^{er} mai 2023.

▪ Les marchés d'énergie de la collectivité

La Ville de Seichamps comme d'autres collectivités de l'agglomération fait partie du groupement d'achats géré par la Métropole pour la fourniture d'électricité et de gaz.

Ainsi c'est la Métropole qui négocie les prix de ces énergies dans un marché groupé pour le compte des communes. Les prix sont renégociés chaque année.

Les informations dont nous disposons à ce jour pour la construction du budget sont les suivantes :

- l'année 2023 a été fortement impactée par le prix du kWh en partie par des efforts de consommation résultant du pacte de sobriété énergétique et la mise en place d'une meilleure gestion du chauffage la facture a doublé entre 2022 et 2023.
- pour 2024, une baisse est attendue en raison du prix des marchés de la Métropole (- 50 % hors taxes, qui elles seront en augmentation)
- une optimisation de la gestion avec les premiers résultats de la mise en place du Contrat de Performance Energétique.

| | Janvier 2022 | Janvier 2023 | Janvier 2024 | Fournisseur | Durée du marché |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|----------------------------|
| GAZ - prix en € du MWh | 56,96 | 183,53 | 88,60 | EDF | 3 ans : 2023 à 2025 |
| ELECTRICITE - prix en € du kWh | 0,14368 (1) | 0,27587 (2)(3) | 0,16260 (2)(3) | ENGIE | 3 ans : 2024 à 2026 |

(1) moyenne par bâtiments

(2) estimation sur la base des recommandations transmises par la Métropole

(3) amortisseur d'électricité compris

LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

Les Grands Equilibres

- L'état de la dette et son profil d'extinction

| Année | Objet de l'emprunt | Montant | Durée | Capital restant dû au 1er janvier 2024 | Annuités en capital | | | | | | | | | | |
|-------|---|-----------|--------|--|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | | | | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 |
| 2013 | Extension de l'Hôtel de Ville | 319 000 € | 21 ans | 167 095 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € | 15 190 € |
| 2014 | Equipement Multi Accueil | 25 582 € | 10 ans | 2 558 € | 2 558 € | | | | | | | | | | |
| 2017 | Rénovation centre socio-culturel | 485 000 € | 15 ans | 299 083 € | 32 333 € | 32 333 € | 32 333 € | 32 333 € | 32 333 € | 32 333 € | 32 333 € | 32 333 € | 32 333 € | 8 084 € | |
| 2021 | Prêt relais - achat parcelle Centre Ville | 100 000 € | 3 ans | 100 000 € | 100 000 € | | | | | | | | | | |
| 2022 | Leds | 85 000 € | 7 ans | 72 857 € | 12 143 € | 12 143 € | 12 143 € | 12 143 € | 12 143 € | 12 143 € | | | | | |
| 2023 | Intracting Phase 1 | 400 000 € | 13 ans | 400 000 € | 27 247 € | 27 792 € | 28 348 € | 28 915 € | 29 493 € | 30 083 € | 30 685 € | 31 299 € | 31 925 € | 32 563 € | 33 214 € |
| 2024 | LAEP - CAF | 50 153 € | 20 ans | | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € | 2 508 € |
| 2024 | Intracting Phase 2 | 335 000 € | 12 ans | | | 24 997 € | 25 477 € | 25 987 € | 26 506 € | 27 036 € | 27 577 € | 28 129 € | 28 691 € | 29 265 € | 29 850 € |
| 2025 | Intracting Phase 3 | 100 000 € | 11 ans | | | | 8 218 € | 8 382 € | 8 550 € | 8 721 € | 8 895 € | 9 073 € | 9 255 € | 9 440 € | 9 628 € |
| | | | | 1 041 594 € | 191 980 € | 114 964 € | 124 217 € | 125 458 € | 126 723 € | 128 014 € | 117 188 € | 118 531 € | 119 901 € | 97 049 € | 75 201 € |

Le prêt « intracting » souscrit en 2023 avec la Banque des Territoires pour un total de 835 000 € à un taux préférentiel de 2% pour le financement des travaux et des équipements visant à réduire la consommation d'énergie est inscrit selon ses phases de mobilisation.

- La phase 1 : 400 000 € a été mobilisée en 2023,
- la phase 2 : avec 335 000 € sera mobilisée sur cet exercice
- la phase 3 : le solde pour 100 000 € le sera en 2025.

L'emprunt relais de 100 000 € contracté en 2021 pour financer en partie l'acquisition de l'ancien Shopi n'est pas pris en compte dans les ratios qui sont présentés dans ce rapport.

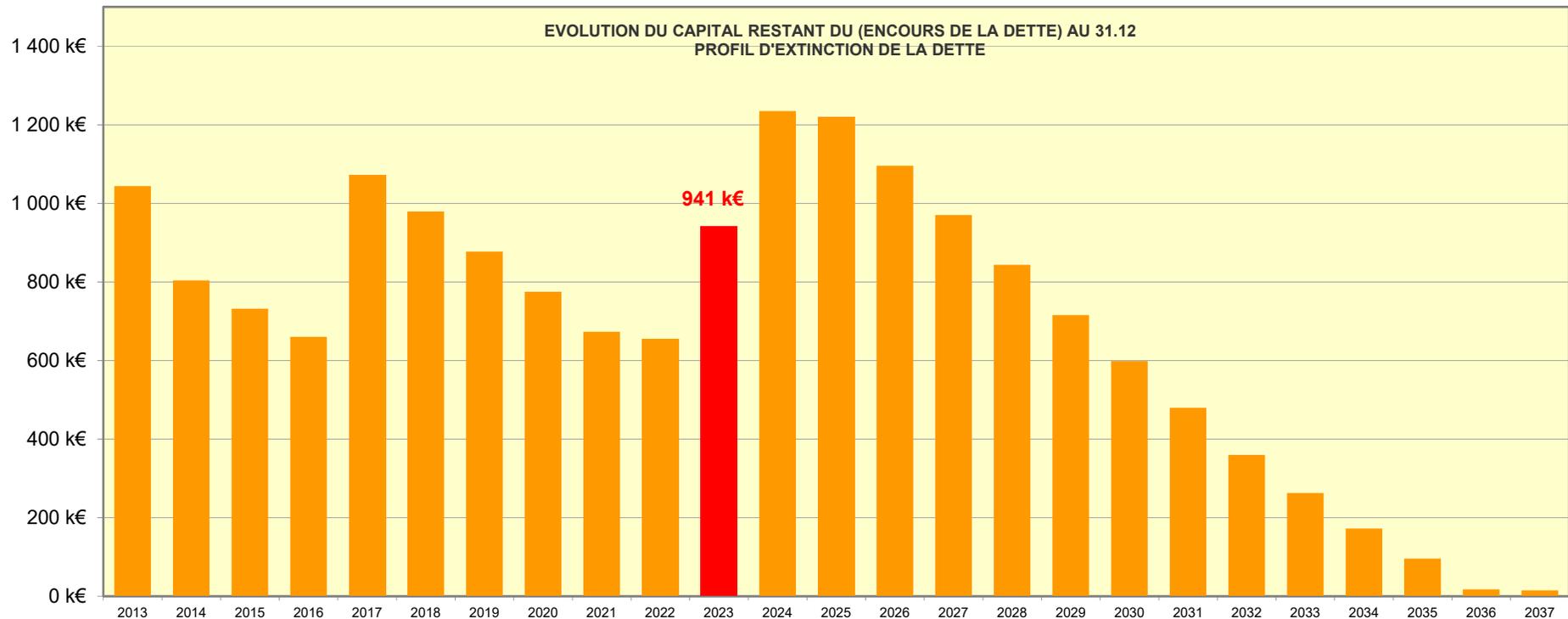
La municipalité dans le cadre de son droit de préemption s'est portée acquéreur de ce terrain destiné à la revente à un bailleur social, MMH, porteur d'un projet dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du Centre-Ville. MMH a renoncé à son projet. Le local est actuellement disponible à la vente. Le montant estimé de la revente couvrira et même au-delà le remboursement de ce prêt prévu « In Fine » en avril 2024, d'où sa neutralisation.

La CAF, partenaire de la petite enfance, a accordé un prêt de 50 153 € à la collectivité à taux « 0 » amortissable sur 20 ans pour financer l'aménagement et l'équipement du LAEP.

La capacité de désendettement de la commune s'établit à 4,8 ans à la fin 2023. Elle traduit la solvabilité de la commune et indique en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute (recettes – dépenses de fonctionnement). Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 11 et 13 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement entre 5 et 7 ans.

Elle s'est dégradée par rapport aux exercices précédents en raison principalement de la « faiblesse » de l'épargne brute dégagée en 2023 en baisse de 50 % (forte augmentation des charges de fonctionnement).

Le volume d'emprunt, indispensable au financement de nos équipements contribue également à cette évolution.



- **L'encours de la dette par habitant**

L'encours de la dette seichanaise s'élève à 182 € par habitant au 31.12.2023. Malgré son augmentation par rapport à l'exercice précédent, il s'avère bien en deçà de l'encours moyen constaté pour les communes de la même strate (780 € / hab en 2022, dernière référence connue).

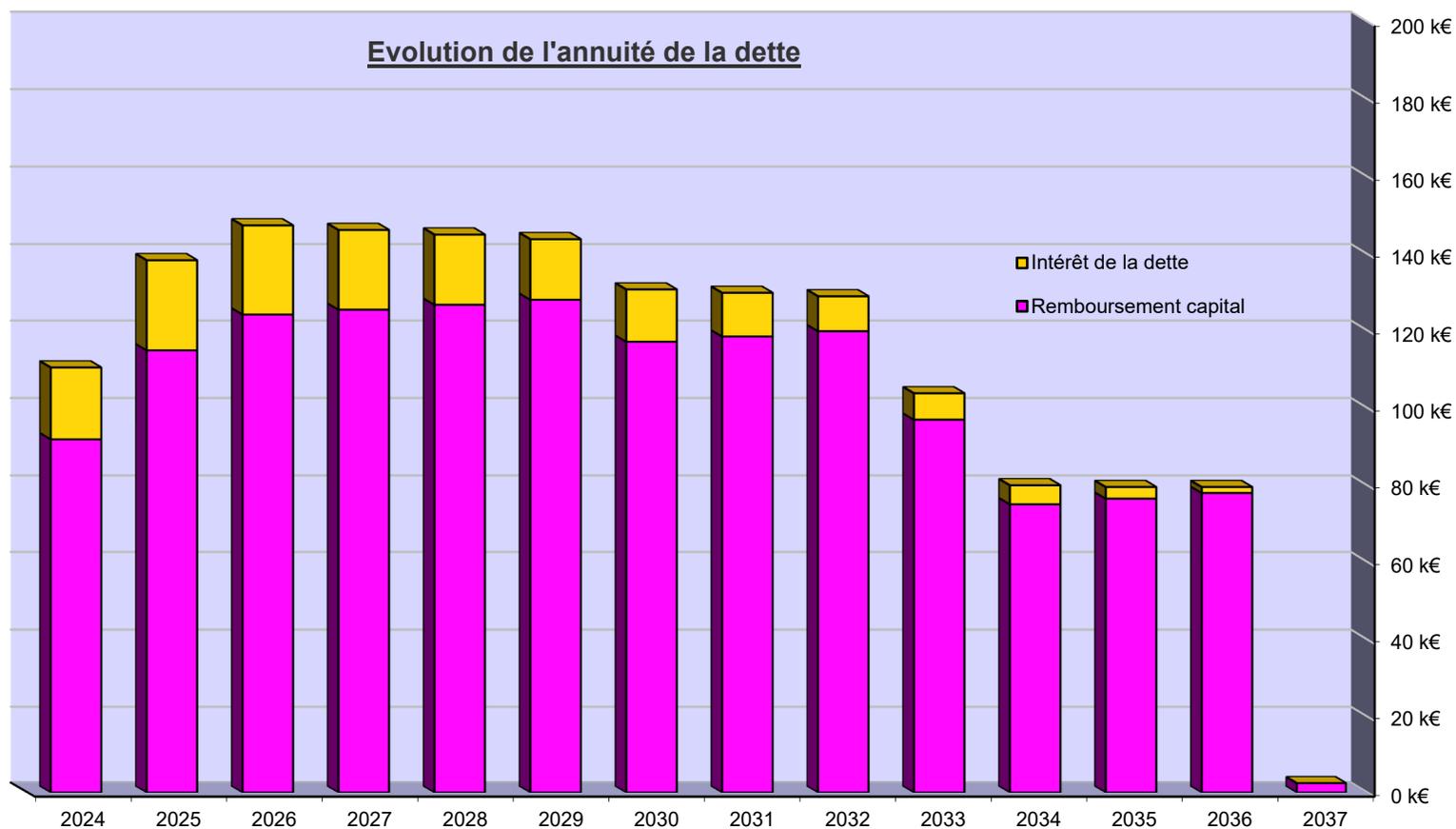
En 2024, il s'élèvera à 237 € par habitant.

▪ Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du remboursement en capital (section d'investissement) et des intérêts (section de fonctionnement).

Avec les emprunts déjà souscrits et à venir (phase 2 et 3 intracting et emprunt CAF), elle serait en 2024 au total de **108 010 €** (sans compter le prêt relais de 100 000 €)

- 89 472 € en capital
- 18 538 € en intérêts.



▪ Orientation de l'épargne

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour investir, après remboursement de la dette en capital.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Dépenses Réelles de Fonctionnement | 3 302 525 | 3 192 170 | 3 433 053 | 3 840 135 | 4 035 085 | 4 415 000 |
| Recettes Réelles de Fonctionnement | 3 624 215 | 3 561 292 | 3 900 141 | 4 236 728 | 4 230 843 | 4 400 000 |
| EPARGNE BRUTE | 321 690 | 369 122 | 467 087 | 396 593 | 195 758 | - 15 000 |
| Remboursmt de la dette en capital | 102 082 | 102 082 | 102 082 | 102 082 | 114 225 | 90 000 € |
| EPARGNE NETTE | 219 608 | 267 040 | 365 005 | 294 511 | 83 533 | -105 000 |

Le niveau d'épargne nette de la collectivité s'élève à 84 k€. Il s'est fortement dégradé par rapport aux années précédentes. Il ne permet plus de financer les investissements courants. Les recettes ont légèrement diminué entre 2022 et 2023 alors que les dépenses ont progressé de 5%. Mécaniquement le solde : recettes – dépenses est fortement affecté.

L'objectif de la collectivité est de retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement afin de dégager une épargne positive et suffisante.

▪ Résultat disponible

Le résultat (différence entre les dépenses et les recettes intégrant les écritures d'ordre) de fonctionnement à la fin de l'exercice 2023 s'élèverait à - 134 k€, en déficit. Ajouté aux excédents antérieurs (617 k€), le résultat total s'établirait à **483 k€** pour le budget principal de la Commune.

En investissement, après prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement s'élève à **45 k€**.

Le résultat disponible à reporter sur l'exercice 2024 s'élèvera à **438 k€**.

Stratégie financière de la commune

Les priorités de la commune restent dans la continuité des exercices précédents : adaptation au dérèglement climatique, réduction de nos consommations d'énergie, amélioration des services aux Seichanais.

Sur la base de l'audit réalisé en 2021, nous avons, d'une part, mis en place un contrat de performance énergétique pour la gestion de nos équipements de chauffage sur 10 ans, d'autre part, obtenu le concours de la Banque des Territoires (prêt à 2 %) pour mener à bien les travaux nécessaires.

Le programme d'investissement de cette année vise encore les économies d'énergie (travaux d'isolation, têtes thermostatiques), la maîtrise de la qualité de l'air dans les écoles (CTA à Georges de la Tour) et l'entretien du patrimoine de la commune.

Les nouveaux services mis à disposition des Seichanais pèsent sur notre budget de fonctionnement (recrutement des animatrices du LAEP, de la conseillère numérique) déjà très affecté par l'augmentation des prix après le renouvellement en 2023 des marchés relatifs à l'encadrement de la restauration scolaire et du périscolaire, et à la fourniture des repas. Par ailleurs, les travaux d'aménagement du LAEP ont été comptabilisés en fonctionnement à la demande de la Trésorerie, le local ne nous appartenant pas.

Dans ce contexte, la municipalité prévoit d'augmenter de 5 % les taux des impôts locaux afin de couvrir ces dépenses nouvelles.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2023 a été impacté par une inflation encore conséquente et des charges énergétiques très élevées. Les mesures salariales également ont contribué à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement. Les charges liées à l'aménagement du bâtiment LAEP impactent cette section en raison de notre statut de locataire (114 k€ en 2023 et 160 k€ en 2024)

| | Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 | |
|------------------|------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Dépenses Réelles | Charges de gestion générale | 1 417 787 € | 1 574 100 € | 2 149 456 € | 1 800 882 € | 1 900 000 € |
| | Frais de personnel | 1 602 991 € | 1 704 853 € | 1 765 000 € | 1 713 086 € | 1 880 000 € |
| | Autres charges de gestion courante | 393 424 € | 533 849 € | 501 966 € | 492 812 € | 585 500 € |
| | Intérêt de la dette | 12 568 € | 10 624 € | 12 925 € | 12 925 € | 18 500 € |
| | Charges exceptionnelles + autres | 294 € | 4 882 € | 3 000 € | 438 € | 500 € |
| | Atténuation de produits (FPIC) | 5 991 € | 11 830 € | 14 942 € | 14 942 € | 30 000 € |
| | Amortissements et + values cession | 289 359 € | 318 697 € | 337 010 € | 337 010 € | 430 000 € |
| | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 3 722 412 € | 4 158 836 € | 4 784 299 € | 4 372 095 € | 4 844 500 € |

Les inscriptions budgétaires au BP 2024 progressent par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux éléments qui vont influencer sur les dépenses de fonctionnement :

- La hausse du SMIC impacte nos contrats de prestations de services à forte main d'œuvre (encadrement périscolaire, entretien des bâtiments) et notre masse salariale suite à la revalorisation des grilles indiciaires de rémunération des agents publics,
- Le prix des fournitures en augmentation en raison de l'inflation.
- Une participation financière plus importante au niveau des budgets du CCAS et CRECHE.
- Les travaux d'aménagement du LAEP enregistrés sur cette section
- La baisse du coût de l'énergie et de la consommation permet d'escompter une réduction notable de ce poste.
- L'augmentation de la dotation aux amortissements liée à un nouveau mode de calcul imposé par le passage en M57.

Les charges de gestion générale

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-------------|
| 1 417 787 € | 1 574 100 € | 2 149 456 € | 1 800 882 € | 1 900 000 € |

Les charges de gestion à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, vont augmenter en raison des coûts des services. Le prix des fournitures, en raison de l'inflation, impacte fortement ce chapitre dédié aux achats. A noter que le panier des collectivités (dépenses communales) évolue bien plus vite que l'inflation.

Les principaux postes de dépenses vont évoluer comme suit :

- Le marché d'animation UFCV avec + 60 k€ sur l'année.
- Les travaux d'aménagement du LAEP devraient s'élever à 160 k € (soit + 46 k€ par rapport à l'année précédente).
- Les dépenses d'énergie devraient être en retrait de - 60 k€.
- La mise en service du LAEP et la renégociation de la participation au RPE nécessitent des crédits supplémentaires.

Les charges de personnel :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-------------|
| 1 602 991 € | 1 704 853 € | 1 765 000 € | 1 713 086 € | 1 880 000 € |

La masse salariale va progresser suite aux augmentations du SMIC sur l'année 2023 (janvier, mai). Au 1^{er} janvier 2024, le SMIC a progressé au total de 3,3 % en 1 an.

L'indice minimum de la Fonction Publique a, par conséquent, été relevé dans les mêmes proportions pour les premiers échelons. La revalorisation du point de l'indice, qui concerne la rémunération de la Fonction Publique dans son ensemble s'est élevée à 1,5% au 1^{er} juillet 2023. A ce jour, aucune augmentation n'est annoncée pour 2024. Seule une bonification indiciaire de 5 points a été attribuée à tous les agents publics au 1^{er} janvier.

Autre mesure de début d'année, la prime pouvoir d'achat versée aux agents publics, dans une enveloppe plus restreinte au niveau de la ville de Seichamps (50%) est à enregistrer dans ce chapitre.

Certains postes restés vacants (pour des raisons budgétaires) ont été pourvus en 2023 : conseiller numérique, agent des espaces verts. Les opérations de recensement et l'arrivée de 2 agents accueillants au LAEP vont également impacter la masse salariale.

Les autres charges de gestion :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-----------|
| 393 424 € | 533 849 € | 501 966 € | 492 812 € | 585 500 € |

L'évolution de ce poste repose sur le niveau des subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS et CRECHE.

En 2023, elles ont été moins élevées que les années précédentes. Les excédents générés par ces 2 budgets ont permis de limiter le recours de manière temporaire du budget principal de la commune.

En 2024, il est nécessaire de retrouver leur niveau antérieur et même de l'augmenter suite aux charges salariales qui ont fortement progressé (maladies) soit + 85k€ :

- 165 k€ pour le CCAS contre 110 k€ en 2023
- 170 k€ pour la CRECHE contre 140 k€ en 2023

Les autres charges de gestion concernent les indemnités des élus, les subventions aux associations et aux budgets annexes.

L'enveloppe des subventions aux associations sera maintenue.

Les charges financières :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|----------|
| 12 568 € | 10 624 € | 12 925 € | 12 925 € | 18 500 € |

Les intérêts de la dette s'élèveraient à 18 500 € (ICNE compris) et restent très faibles : 0,4 % des dépenses de fonctionnement.

Les atténuations de recettes :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-----------------|
| 5 991 € | 11 830 € | 14 942 € | 14 942 € | 30 000 € |

Depuis 2021, la collectivité participe au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui jusque-là était entièrement supporté financièrement par la Métropole. Cette participation est comptabilisée en atténuation de recettes à hauteur de 15 k €.

La contribution de la Ville de Seichamps au pacte financier et fiscal de la Métropole au titre du reversement d'une partie de la Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité s'élève à 5 735 € pour 2023 (communiquée trop tardivement fin décembre) et 8 531 € en 2024. Ces participations seront enregistrées sur cet exercice.

Les autres charges :

Les charges exceptionnelles sont difficilement appréciables, une inscription minimale sera effectuée.

Quant aux charges d'amortissement, celles-ci sont fonction de la nature des investissements réalisés lors des exercices précédents. Elle devra également prendre en compte la nouvelle méthode d'amortissement : « prorata temporis » suite au passage à la nomenclature M57.

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | | Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------------------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Recettes Réelles | Produits des services | 348 940 € | 397 399 € | 359 744 € | 393 574 € | 391 000 € |
| | Impôts et taxes | 2 428 862 € | 2 636 478 € | 2 665 482 € | 2 677 526 € | 2 841 000 € |
| | Dotations et participations | 793 038 € | 838 472 € | 1 004 444 € | 935 998 € | 961 000 € |
| | Produits de gestion courante | 194 451 € | 202 329 € | 198 700 € | 198 908 € | 202 000 € |
| | Atténuations de charges (Rbst rému personnel) | 30 243 € | 22 554 € | 7 000 € | 8 120 € | 2 000 € |
| | Produits exceptionnels et financiers | 104 604 € | 25 246 € | 16 200 € | 16 716 € | 2 700 € |
| | Reprise sur provision | | 114 249 € | | | |
| | Opérations d'ordre | 59 687 € | 6 244 € | 7 605 € | 7 605 € | 7 500 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 3 959 824 € | 4 242 971 € | 4 259 175 € | 4 238 447 € | 4 407 200 € |

Les recettes de fonctionnement encaissées en 2023 sont en léger retrait par rapport à l'exercice précédent malgré la perception d'une recette exceptionnelle : la dotation filet inflation pour 102 727 € (perçue en 2023 au titre de l'année 2022).

A noter qu'en 2022 une autre ressource exceptionnelle (reprise sur provision) avait permis d'atteindre ce niveau de recettes.

Les mesures nationales qui ont eu un impact à la hausse des recettes en 2023 :

- La revalorisation des bases fiscales de 7,1 % (120 k€)
- L'évolution de la Taxe locale sur la consommation d'électricité (+ 41 k€ par rapport à 2022) ;

Egalement, avec un plus faible impact, la politique communale sur :

- Le développement des bases fiscales dû aux travaux d'amélioration et aux nouvelles constructions sur la ZAC de la Haie Cerlin (15 k€)
- La politique tarifaire

Ces mesures seront insuffisantes pour équilibrer le budget 2024.

D'autres solutions seront à trouver, d'autres leviers à activer tels que les produits fiscaux.

Le secteur immobilier très tendu et la difficulté d'obtention de prêts par les acheteurs ont conduit à une diminution des ventes immobilières et donc des droits de mutations à hauteur de 40% (soit - 90 k€).

Les produits des services :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-----------|
| 348 940 € | 397 399 € | 359 744 € | 393 574 € | 391 000 € |

Les produits des services (périscolaire, jeunesse, culturel) seront inscrits avec prudence en tenant compte de la fréquentation constatée des services.

Les tarifs des services périscolaires augmentent désormais annuellement du niveau de l'inflation à chaque rentrée de septembre. La tarification sociale avec un repas à 1€ pour les plus bas revenus est appliquée depuis mai 2023, elle a conduit à une diminution des recettes en 2023. La compensation par voie de dotation n'a pas encore été enregistrée. Elle devrait l'être dans les prochains mois.

Les dotations et participations :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-----------|
| 793 038 € | 838 472 € | 1 004 444 € | 935 998 € | 961 000 € |

Les dotations d'Etat seront inscrites avec prudence (maintien), selon les estimations présentées précédemment.

Les dotations et subventions déjà connues seront inscrites comme suit :

- Dotation recensement : 9 517 €
- Dotation (compensation tarif social repas à 1€) : 8 193 €
- Subvention de la CAF (aménagement LAEP) : 50 153 €
- Subvention du Département (aménagement LAEP) : 30 000 €

La participation de la CAF (Prestation de service et bonus CTG) sera estimée sur les projections de fréquentation des services jeunesse et périscolaire.

Les autres dotations et les allocations compensatrices fiscales, non connues à ce jour, seront maintenues par rapport à l'exercice N-1.

Enfin, les autres participations habituellement perçues ont fait l'objet d'inscription : subventions festival de Théâtre, participation des communes aux frais des classes ULIS, de la manifestation de la boucle verte.

Les produits de gestion courante :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-----------|
| 194 451 € | 202 329 € | 198 700 € | 198 908 € | 202 000 € |

Ils représentent les produits des locations, dont les bâtiments de la Gendarmerie. Le loyer de la Gendarmerie est révisable tous les 3 ans. Actuellement de 186 k€, la prochaine révision aura lieu en août et permet d'escompter des recettes supplémentaires.

Le centre socioculturel fait l'objet de nombreuses mises à disposition gratuites au bénéfice des associations. Les recettes de locations sont peu élevées.

Les autres recettes :

| | Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|---|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|----------|
| Atténuations de charges (Rbst rému personnel) | 30 243 € | 22 554 € | 7 000 € | 8 120 € | 2 000 € |
| Produits exceptionnels et financiers | 104 604 € | 25 246 € | 16 200 € | 16 716 € | 2 700 € |

Les indemnités de remboursement de charges de personnel et autres sinistres, ainsi que les recettes dites « exceptionnelles » sont toujours inscrites avec prudence, de par leur caractère. Elles font l'objet d'ajustements en cours d'exercice.

Elles sont, par ailleurs, moins importantes que les précédents exercices au titre de l'indemnisation des sinistres (patrimoine et statutaire), à sinistralité égale. En effet les contrats d'assurance souscrits au 1^{er} janvier 2023, sont moins favorables à la collectivité. Pour maintenir le montant de la cotisation, les franchises sont plus élevées et des garanties n'ont pas été reconduites.

Les recettes fiscales (impôts et taxes) :

| Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-------------|
| 2 428 862 € | 2 636 478 € | 2 665 482 € | 2 677 526 € | 2 841 000 € |

Les recettes fiscales sont abordées à la fin de cet exposé. Ceci afin de démontrer que la mobilisation des autres recettes exposées ci-dessus (produits des services, locations, dotations, subventions, ...) n'est que très limitée. Toutes les recettes ont été anticipées et inscrites afin de n'intervenir sur le volet fiscal que pour la partie « inévitable » et en dernier recours.

Les bases augmenteront de 3,9% indexées sur l'évolution de l'indice des prix. La part de l'accroissement physique de celles-ci : constructions nouvelles et aménagements n'est pas encore connue.

Les droits de mutation perçus par la commune seront inscrits en légère augmentation par rapport à 2023 (+10 k€) en escomptant une reprise du marché immobilier.

La taxe locale sur la consommation d'électricité sera en retrait en 2024 de – 20 k€ par rapport à l'exercice précédent. En effet en 2023 nous avons perçus les droits 2023, le 4^{ème} trimestre 2022 et les régularisations antérieures.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, versées par la Métropole, seront maintenues.

Le dernier levier de la collectivité pour équilibrer est la fiscalité locale : une augmentation des taux communaux inchangés depuis 2016 est indispensable à l'équilibre du budget.

Ainsi avec une augmentation de 5 % des taux communaux d'imposition, les recettes supplémentaires dégagées devraient s'élever à 96 k€.

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Réalisé CA 2021 | Réalisé CA 2022 | Budget 2023 | Projection CA 2023 | DOB 2024 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|-------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 3 722 412 € | 4 158 836 € | 4 784 299 € | 4 372 095 € | 4 844 500 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 3 959 824 € | 4 242 971 € | 4 259 175 € | 4 238 447 € | 4 407 200 € |

Le résultat généré en 2023 en fonctionnement de 438 k€ (voir page 17) sera repris par anticipation, c'est-à-dire avant le vote du du Compte Administratif 2023, et affecté au BP 2024 ce qui permettra d'équilibrer la section de fonctionnement.

Les exercices 2023 et 2024 en plus d'être impactés par l'inflation et une hausse des coûts de l'énergie, supportent également les travaux d'aménagement du LAEP (114 k€ en 2023 et 160 k€ en 2024), dégradant ainsi nos capacités d'épargne.
En 2025, la collectivité devrait de nouveau dégager une épargne positive.

■ LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement de l'année 2024, dans le prolongement de celui de 2023, est marqué par les travaux d'économie d'énergie comme présenté dans l'Autorisation de programme financée par la Banque des Territoires.

Malgré la forte augmentation des dépenses de fonctionnement, nous maintenons un programme d'investissement conséquent (750 k€) orienté vers :

➤ **Les travaux énergétiques : 211 k€**

Comme chaque année, nous continuons notre programme de rénovation énergétique avec l'isolation de la toiture du Centre socioculturel (parties salles associatives), la pose de têtes thermostatiques dans tous les bâtiments, le renouvellement des menuiseries dans les bâtiments et l'isolation du plancher à l'Hôtel de Ville. Dans le cadre du CPE (contrat de performance énergétique), des crédits sont réservés dans le cadre des opérations d'optimisation et de renouvellement des chaudières.

➤ **Les travaux bâtiments scolaires : 156 k€**

Des travaux d'amélioration de la qualité de l'air et du confort d'été seront engagés avec la mise en place d'une CTA (bâtiment Georges de La Tour) et l'installation de stores BSO (St Exupéry).

➤ **Aménagements et équipements sportifs : 114 k€**

Des travaux d'aménagement d'un local de stockage Foot, de la réfection de la main courante Rugby et autres équipements.

➤ **Equipement techniques : 105 k€**

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir le remplacement des matériels et équipements obsolètes. Le remplacement du chariot élévateur (manitou) doit être renouvelé pour un coût 85 k€.

➤ **L'entretien du patrimoine : 90 k€**

Une enveloppe est réservée pour le maintien en bon état des bâtiments afin de pouvoir financer les interventions nécessaires.

➤ **Matériels et informatiques des services : 32 k€**

Les besoins des services administratifs, culturels, communication et conseiller numérique en équipements, mobiliers et matériels informatiques sont enregistrés dans cette enveloppe.

➤ **Ecologie urbaine et aménagement du cadre de vie : 24 k€**

Afin d'améliorer la qualité de vie des Seichanais, le budget de la démocratie participative est reconduit. Des aménagements et plantations sont prévus au Jardin Roussel, sur la zone humide et à la truffière.

➤ **Informatique et matériels scolaires : 18 k€**

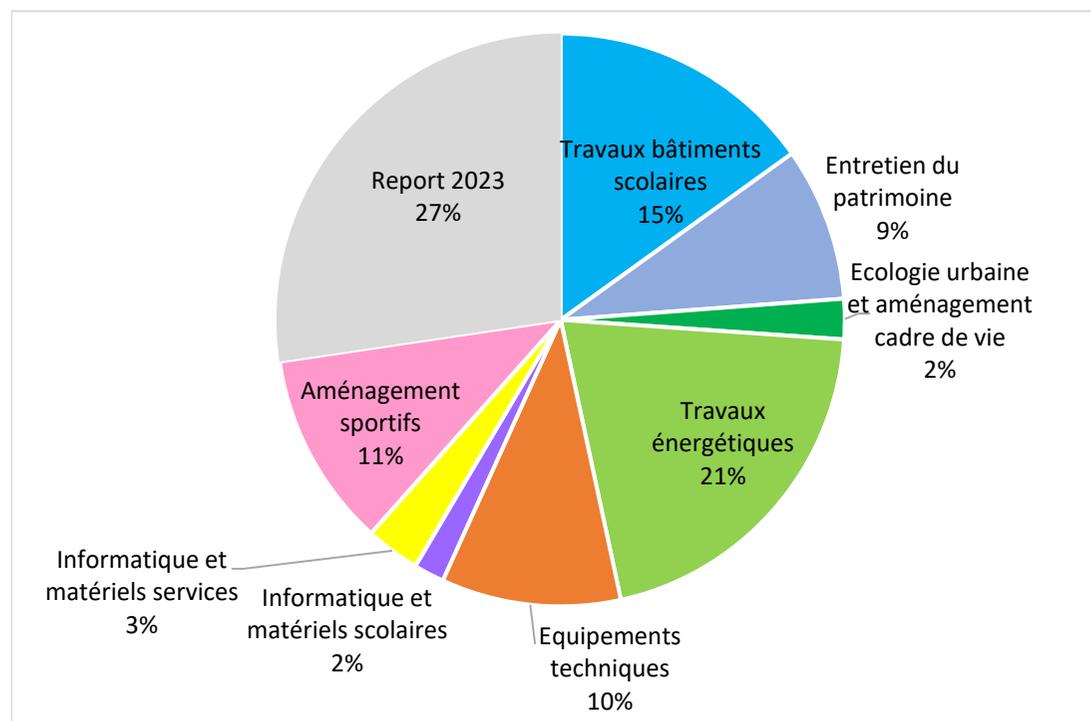
Le programme numérique dans les écoles se poursuit avec le renouvellement de 2 ENI, de tablettes et d'ordinateurs. Des mobiliers et autres équipements seront également renouvelés.

Pour l'exercice 2024 le programme d'investissement devrait s'établir à 750 k€.

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à 282 k€ (gradins, aires de jeux, columbariums, étude pour l'extension du cimetière, ...).

Soit un programme global de travaux pour 2024 de 1 million €.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT
ORIENTATIONS 2024



■ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Pour financer nos investissements à moindre coût pour la collectivité, une recherche de subventions auprès de nos partenaires est déjà engagée afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les subventions :

Des subventions ont été sollicitées et acceptées en 2023 :

➤ Région

- Vidéoprotection (projet 2021-2022) – subvention accordée de **20 k€**.

D'autres démarches ont déjà été effectuées ou le seront auprès des financeurs pour bénéficier des aides financières qui y sont proposées :

➤ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

- Travaux école Ecole Georges De La Tour
- 3 columbariums

➤ La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

- Centre Socio-culturel : isolation de la toiture
- Equipement de têtes thermostatiques

➤ Département

- Travaux école Ecole Georges De La Tour
- Centre Socio-culturel : isolation de la toiture

➤ Fonds Vert

- Centre Socio-culturel : isolation de la toiture
- Equipement de têtes thermostatiques

Le FCTVA :

Le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'établir à environ **113 k€**, sur la base des investissements réalisés en 2023.

Autofinancement :

Cette année exceptionnellement, il n'y aura pas de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les capacités d'épargne de la collectivité sont insuffisantes sur cet exercice.

En 2025, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer (travaux LAEP terminés et une baisse de sa consommation d'énergie) et la collectivité devrait ainsi retrouver des marges de manœuvre.

Emprunt :

Le recours à l'emprunt sera réalisé sur cet exercice pour financer le programme d'investissement :

- La CAF nous accompagnera avec un prêt de **50 k€** à taux « 0 » pour l'aménagement du **LAEP**.
- La Banque des Territoires nous accompagnera au titre la de phase 2 de notre programme pluri annuel de travaux sur les économies d'énergies et transition écologique, avec un prêt « intracting » dit « vert » à un taux fixe préférentiel de 2% avec une mobilisation de **335 k€** sur cet exercice.